
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
11-2016B
Portant permis de stationnement

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande de Monsieur André HAMMANN, en date du 31 octobre 2016 qui souhaite effectuer des travaux d'isolation extérieure, de traitement des façades, conformément à la déclaration préalable DP 067 005 16 R0009 accordée le 03 juin 2016, 43 rue de Principale, avec la pose d'un échafaudage

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux à compter du 03 Novembre 2016 pour une durée de deux mois.

ARRETE

Article 1 : Du 03 novembre 2016 au 03 janvier 2017, Monsieur André HAMMANN est autorisé à procéder à divers travaux d'isolation extérieure, de traitement des façades conformément à la déclaration préalable DP 067 005 16 R0009 accordée le 03 juin 2016, 43 rue de Principale, avec la pose d'un échafaudage.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une signalisation diurne et nocturne, avec mise en place de dispositifs lumineux pour signaler les saillies sur le domaine public la nuit

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gracieux

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le permissionnaire qui veillera en particulier si le dispositif dépasse sur la chaussée et la rétrécit, au maintien de la libre circulation des usagers de la route et prendra toutes les dispositions pour garantir leur sécurité, les piétons et cyclistes seront déplacés sur le trottoir d'en face,

Article 5 : Monsieur André HAMMANN est occupant du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
 - Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- MM.
- le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
 - le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
 - le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden
 - le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne

Fait à ALTECKENDORF, le 03 novembre 2016



Le Maire
Alain HIPP